

TEST DE CONNAISSANCE DU FRANÇAIS



Manuel du candidat

TCF Canada

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Introduction..... | 4 |
| L'engagement qualité du TCF | 5 |
| TCF Canada..... | 7 |
| Supports de passation | 7 |
| TCF : Le public..... | 8 |
| TCF Canada : description générale | 9 |
| Quatre épreuves obligatoires : | 9 |
| TCF Canada : les différentes épreuves | 10 |
| TCF : niveaux évalués | 15 |
| TCF : les résultats | 16 |
| Correction des épreuves | 17 |
| Demande de recorection des épreuves d'expression écrite et orale..... | 17 |
| Calcul des scores..... | 18 |
| Immigration vers le Canada..... | 19 |
| TCF : Les centres de passation du TCF | 21 |
| TCF : modalités d'inscription | 22 |
| Personnes en situation de handicap | 23 |
| TCF : la passation..... | 23 |
| • Les épreuves collectives de compréhension | 23 |
| Conseils et recommandations..... | 23 |
| • L'épreuve collective d'expression écrite | 24 |
| • L'épreuve individuelle d'expression orale..... | 25 |
| TCF : la préparation..... | 25 |
| TCF : questions fréquemment posées | 27 |
| Consultez la foire aux questions (FAQ) sur les pages TCF du site du CIEP. | 27 |

| | |
|--|-----------|
| Sanctions en cas de fraude et falsification..... | 27 |
| Comment mes données personnelles seront-elles traitées ?..... | 29 |
| Pour toute information complémentaire | 31 |

Partie I

Découvrir le TCF

Introduction

Le TCF est le **test de niveau linguistique** des ministères français de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il évalue les compétences en français langue générale.

À ce titre, il est donc reconnu par la direction de l'enseignement supérieur, par les autorités universitaires et par les centres de formation en langues ainsi que par le monde professionnel.

Le présent manuel contient une présentation détaillée du TCF. Vous y trouverez tout renseignement pratique concernant le déroulement des épreuves du TCF, les procédures d'inscription et de passation.

Le manuel constitue un outil essentiel pour prendre connaissance des procédures d'inscription et de passation du TCF.

L'engagement qualité du TCF

La conception du TCF repose sur une méthodologie d'une extrême rigueur scientifique : il s'agit d'un test standardisé, calibré et étalonné. Tout au long des sessions et quelle que soit la version du test, les résultats restent comparables et assurent un positionnement fiable des candidats sur une échelle de six niveaux de connaissance allant de « élémentaire » (A1) à « supérieur avancé » (C2). Ces niveaux correspondent à ceux qui ont été définis par le Conseil de l'Europe dans le *Cadre européen commun de référence pour les langues*.

La souplesse et la simplicité du TCF en font un instrument commode qui répond aux besoins de tous ceux qui, pour des raisons personnelles ou professionnelles, doivent faire valider leur niveau de français.

Établissement public en charge de l'international relevant du ministère de l'Éducation nationale, le **Centre international d'études pédagogiques de Sèvres**, qui abrite et préside la Commission nationale du DELF¹ et du DALF, coordonne le TCF et assure l'ensemble de sa gestion administrative et pédagogique.

Le DELF (diplôme d'études en langue française) et le DALF (diplôme approfondi de langue française) sont les seuls diplômes de français délivrés par le ministère de l'Éducation nationale français.

Pour la description de ces épreuves, consultez notre site <http://www.ciep.fr> à la rubrique DELF DALF.

Le TCF est un test de niveau linguistique qui ne conduit pas à un diplôme, mais à une attestation. Comme pour tous les tests

¹ Le DELF (Diplôme d'études en langue française) et le DALF (Diplôme approfondi de langue française) : uniques diplômes officiels de français langue étrangère, ils ont été créés en 1985 (arrêté du 22 mai 1985 du ministère de l'Éducation nationale) et modifiés en 2005.

de langue, cette attestation est valable deux ans alors que les diplômes sont valables toute la vie.

Le CIEP est internationalement reconnu pour son expertise dans le domaine de l'évaluation des apprentissages et des compétences en langues. À ce titre, il est membre du groupe ALTE (Association des centres d'évaluation en langues en Europe) qui regroupe les certifications européennes alignées sur les niveaux du Conseil de l'Europe et élaborées dans le respect des exigences de qualité.

Le TCF bénéficie depuis 2003 d'un certificat de qualité Norme ISO 9001, version 2000, pour son système de conception et de gestion des tests, et depuis 2018, dans la version 2015 de la norme.



TCF Canada

Le Test de connaissance du français pour le Canada, TCF Canada, est un test de niveau linguistique en français répondant aux normes d'Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC) dans le cadre des démarches d'immigration économique ou d'obtention de la citoyenneté canadienne. Les personnes concernées par ces démarches pourront justifier de leur niveau de connaissance du français en insérant dans leur dossier une attestation du TCF Canada.

Le TCF Canada est composé de **4 épreuves**.

Il évalue les compétences en français langue générale en **compréhension orale**, en **compréhension écrite**, en **production orale** et en **production écrite**. Le TCF Canada se présente sous la forme de 39 questions à choix multiple pour la compréhension orale et 39 questions à choix multiple pour la compréhension écrite, chaque question n'ayant qu'une seule réponse correcte (toutes les questions de compréhension sont organisées par niveau de difficulté progressive) ; de 3 tâches pour la production orale, et de 3 tâches pour la production écrite. Le résultat obtenu au test donne lieu à la délivrance d'une **attestation de niveau** (valable 2 ans).

Supports de passation

Le test peut se présenter sous la forme d'un livret (papier/crayon) et d'une feuille de réponses. Les épreuves de compréhension (compréhension orale et compréhension écrite) et d'expression écrite sont passées collectivement, l'épreuve d'expression orale est passée individuellement, dans les centres agréés, aux dates fixées par ceux-ci. Certains centres disposant d'un équipement spécifique peuvent également faire passer les épreuves de compréhension (compréhension orale, compréhension écrite) du TCF, ainsi que l'épreuve d'expression écrite en version électronique, sur ordinateur (TCF

SO). Les candidats ayant passé le TCF sur ordinateur (TCF SO) obtiennent une fiche de résultats provisoires pour les épreuves de compréhension dès la fin de la passation.

TCF : Le public

Toute personne ayant besoin de certifier son niveau de français **dans le cadre des démarches d'immigration économique au Canada ou d'obtention de la citoyenneté canadienne et qui, de ce fait, doit déposer un dossier** auprès d'Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC) afin de faire valider, de façon **simple, fiable et rapide**, ses connaissances et ses compétences en français.

TCF Canada : description générale

Quatre épreuves obligatoires :

Compréhension orale (39 questions)

Durée :
35 minutes

Compréhension écrite (39 questions)

Durée :
60 minutes

Expression écrite (3 tâches)

Durée :
60 minutes

Expression orale (3 tâches)

Durée :
12 minutes environ

TCF Canada : les différentes épreuves

Certains items de compréhension de cette version du test marquent une appartenance à l'univers canadien francophone par leur accent et/ou le contexte de la situation (lexique, lieu, etc.).

Les sujets d'expression, quant à eux, ont la particularité d'aborder des thématiques davantage tournées vers l'émigration/expatriation, notamment vers le Canada.

Épreuve de compréhension orale : 39 items, 35 minutes.

Ces questions permettent d'évaluer vos capacités à comprendre le français parlé et en particulier :

- des mots et des expressions courantes dans des situations de communication quotidiennes (dialogues, interviews, entretiens, discussions au téléphone, etc.) ;
- l'essentiel de messages et d'annonces publiques ;
- des informations portant sur des personnes, des faits ou des événements dans des émissions de radio ou de télévision ayant trait à l'actualité ou sur des sujets personnels, professionnels ou éducationnels ;
- des exposés traitant de sujets concrets ou abstraits ;
- tout genre de discours prononcé à un débit standard.

Épreuve de compréhension écrite : 39 items, 60 minutes.

Ces questions testent vos capacités à comprendre :

- des noms familiers, des mots et des phrases très simples utilisés dans des situations de communication (messages et lettres amicales ou administratives) ;
- des informations contenues dans des documents courants (petites annonces, prospectus, menus et horaires, etc.) ;
- des informations portant sur des personnes, des faits ou des événements (lettres personnelles) ;
- des textes en langue courante relatifs à la vie quotidienne ou au travail ;
- des articles et des comptes rendus dans lesquels les auteurs prennent position sur des sujets concrets ou abstraits ;
- des textes factuels ou littéraires longs et complexes, des articles spécialisés ;
- des textes abstraits ou complexes extraits d'ouvrages, d'articles spécialisés, d'œuvres littéraires.

Épreuve d'expression écrite : 60 minutes.

Trois tâches

- **Tâche 1** : rédaction d'un message pour décrire, raconter et/ou expliquer, adressé à un ou plusieurs destinataires, dont le statut a été précisé dans la consigne.
Nombre de mots attendu : minimum 60 mots/maximum 120 mots.
- **Tâche 2** : Rédaction d'un article, d'un courrier, d'une note, etc. à l'intention de plusieurs destinataires pour

faire un compte rendu d'expérience ou un récit. Comptes rendus et récits seront accompagnés de commentaires, d'opinions ou d'arguments, en fonction d'un objectif (ex : revendiquer, se réconcilier, etc.).

Nombre de mots attendu : minimum 120 mots/maximum 150 mots.

- **Tâche 3** : rédaction d'un texte (pour un journal, un site Internet, un collègue, un supérieur hiérarchique, etc.) qui compare deux points de vue portant sur un fait de société (1^e partie), exprimés dans deux documents courts et simples de 90 mots environ chacun. Le candidat prend position sur le thème traité dans les deux documents (2^e partie).

Nombre de mots attendu : minimum 120 mots/maximum 180 mots. Soit entre 40 et 60 mots pour la 1^e partie de la tâche et entre 80 et 120 mots pour la 2^e partie de la tâche.

Vous êtes évalué sur vos capacités à :

- communiquer un message de façon claire ;
- donner les informations demandées ;
- décrire, raconter, expliquer ;
- justifier un choix, une position, une décision, etc. ;
- enchaîner des idées et faire preuve de cohérence dans votre discours ;
- comparer deux points de vue ;
- exprimer votre avis et l'argumenter ;
- utiliser un vocabulaire et des structures adaptés à la tâche demandée ;
- être capable de faire une synthèse et de reformuler.

Épreuve d'expression orale : 12 minutes

Trois tâches réalisées avec un jury.

- **Tâche 1 – Entretien dirigé sans préparation.**

Durée de l'échange : 2 minutes

Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à échanger avec une personne qu'il ne connaît pas (l'examineur).

- **Tâche 2 – Exercice en interaction avec préparation.**

Durée : 5 minutes 30

Préparation : 2 minutes

Durée de l'échange : 3 minutes 30

Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à obtenir des informations dans une situation de la vie quotidienne courante. Les statuts de l'interlocuteur et du candidat sont précisés dans la consigne.

Exemple de tâche à réaliser : chercher quelqu'un pour garder son animal domestique pendant son absence.

Le candidat est autorisé à prendre de courtes notes pendant le temps de préparation de la tâche.

- **Tâche 3 – Expression d'un point de vue sans préparation.**

Durée de l'échange : 4 minutes 30

Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à parler de manière spontanée, continue et convaincante en répondant à une question choisie par l'examineur.

Exemple de tâche à réaliser : Si vous aviez une activité humanitaire, laquelle choisiriez-vous ? Expliquez pourquoi.

Dans cette épreuve, vous êtes évalué(e) sur vos capacités à :

- parler de vous, de votre environnement, familial et professionnel ;
- poser des questions adaptées à la situation de communication proposée ;
- donner votre opinion et expliquer les avantages et inconvénients d'un projet, exprimer votre accord et votre désaccord ;
- présenter une argumentation claire et structurée dans un style approprié au contexte ;
- présenter de façon détaillée et structurée des sujets complexes, les développer et conclure.

TCF : niveaux évalués

Le TCF évalue six niveaux de connaissance du français, définis en référence au *Cadre européen commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe (Division des Politiques linguistiques, Strasbourg, 2000 ; éditions Didier, Paris, 2001). Dans un souci de lisibilité, les appellations de ces niveaux ont été simplifiées.

Supérieur avancé

Excellente maîtrise de la langue. La personne comprend sans effort pratiquement tout ce qu'elle lit ou entend et peut tout résumer de façon cohérente. Elle s'exprime très couramment et de façon différenciée et nuancée sur des sujets complexes.

C2

Supérieur

Bonne maîtrise de la langue. La personne peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants comportant des contenus implicites. Elle s'exprime couramment et de façon bien structurée sur sa vie sociale, professionnelle ou académique et sur des sujets complexes.

C1

Intermédiaire avancé

Maîtrise générale et spontanée de la langue. La personne peut comprendre l'essentiel d'un texte complexe. Elle peut participer à une conversation sur un sujet général ou professionnel de façon claire et détaillée en donnant des avis argumentés.

B2

Intermédiaire

Maîtrise efficace mais limitée de la langue. La personne comprend un langage clair et standard s'il s'agit d'un domaine familier. Elle peut se débrouiller en voyage, parler de ses centres d'intérêt et donner de brèves explications sur un projet ou une idée.

B1

Élémentaire avancé

Maîtrise élémentaire de la langue. La personne peut comprendre des phrases isolées portant sur des domaines familiers. Elle peut communiquer dans des situations courantes, et évoquer avec des moyens simples des questions qui la concernent.

A2

Élémentaire

Maîtrise de base du français. La personne est capable de comprendre des situations simples et concrètes se rapportant à la vie quotidienne. Elle peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement.

A1

TCF : les résultats

Personne ne peut échouer au TCF.

Chaque candidat reçoit une attestation qui comporte :

- un score global, compris entre 100 et 699 points et une indication de niveau sur l'échelle en six niveaux du Conseil de l'Europe ;
- un score détaillé par capacité assorti d'une indication de niveau ;

| Éléme ntaire | Éléme ntaire | Interm édiaire | Interm édiaire | Supé rieur | Supé rieur |
|-------------------------|-------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 100 à 199 | 200 à 299 | 300 à 399 | 400 à 499 | 500 à 599 | 600 à 699 |
| A1 | A2 | B1 | B2 | C1 | C2 |

- le cas échéant, une indication de niveau assortie d'une note sur 20 points pour les épreuves d'expression orale et écrite.

Les résultats **sont communiqués aux centres agréés.**

Aucun résultat n'est envoyé individuellement. Vous devrez récupérer votre attestation originale auprès de votre centre de passation.

Correction des épreuves

Le TCF est corrigé par scanner, donc de façon totalement objective. Les feuilles de réponses sont numérisées.

Les épreuves d'expression orale et écrite sont corrigées à l'aide de grilles standardisées par des correcteurs formés et habilités par le CIEP. Une double correction est assurée pour chaque épreuve d'expression écrite et pour chaque enregistrement d'expression orale.

Demande de recorection des épreuves d'expression écrite et orale

Un candidat peut adresser une demande de nouvelle correction des épreuves d'expression écrite et orale au centre de passation. Cette demande doit être formulée par le candidat, par écrit et en français. Le centre de passation transmet ensuite cette demande au CIEP. Toutefois, cette demande ne sera recevable que dans un délai d'un mois après l'envoi des attestations dans les centres de passation. Le candidat qui souhaite obtenir une nouvelle correction doit donc vérifier auprès du centre de passation jusqu'à quelle date il peut envoyer sa demande écrite. En fonction de la demande et du degré d'urgence, cette prestation sera facturée (entre 20 et 80 euros).

Si la note du candidat est modifiée, il en est informé et reçoit une nouvelle attestation TCF (celle-ci est transmise à son centre d'examen qui la lui remettra sur présentation d'une pièce d'identité et en échange de son ancienne attestation qui sera détruite). Si sa note ne change pas, un message en informe également le candidat.

Calcul des scores

Les scores² obtenus aux épreuves obligatoires du TCF et reportés sur l'attestation sont déterminés à partir du score brut. Le score brut correspond, pour chacune des parties et pour l'ensemble du test, au total des points obtenus (i.e. le nombre d'items réussis). Chaque bonne réponse est notée 1 point, chaque mauvaise réponse ou absence de réponse est notée 0. Ce score brut ne constitue pas une mesure en soi. La difficulté des items n'étant pas strictement identique d'une épreuve obligatoire à une autre, d'une partie du test à une autre, un barème est établi pour convertir le score brut en note calibrée (100 à 699) de manière à garantir une fidélité de l'évaluation des niveaux des candidats, quelle que soit la version du TCF. Cette conversion³ tient compte de la difficulté des items et permet de situer les candidats sur l'un des six niveaux définis par le *Cadre européen commun de référence* et à l'intérieur de chacun d'eux. Cette opération est réalisée quatre fois pour chaque version : pour chacune des trois parties constitutives du TCF et pour le TCF global. Ces quatre conversions sont indépendantes les unes des autres et bien qu'il existe une très forte correspondance entre le score global et les scores

² Sur l'attestation figurent quatre scores : 1) le score global au TCF 2) en compréhension orale, 3) en structures de la langue, et 4) en compréhension écrite.

³ Les bornes entre les niveaux sont invariantes, le nombre d'items pour y parvenir, lui, varie en fonction de leur difficulté. C'est donc bien le score, exprimé par centaine (100 à 199, 200 à 299... jusqu'à 699) qui détermine le niveau (1, 2... jusqu'au niveau 6).

obtenus aux trois parties, il n'existe aucune correspondance mathématique entre ces scores.

Chaque item du TCF a été prétesté et a fait l'objet d'analyses psychométriques poussées qui permettent de rejeter tous les items présentant un biais. Chaque item est ensuite calibré pour permettre l'évaluation des compétences linguistiques et langagières du candidat à son juste niveau.

Le TCF Canada est ainsi un instrument de mesure extrêmement fiable.

Immigration vers le Canada

Les niveaux requis en compétences linguistiques pour les démarches d'immigration vers le Canada sont détaillés sur le site de IRCC :

En anglais : <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/immigrate-canada/express-entry/documents/language-requirements/language-testing.html>

En français : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/documents/exigences-linguistiques/evaluation-competences-linguistiques.html>

Votre attestation de résultats au TCF Canada précise votre niveau et votre score à chacune des épreuves. Dans votre dossier d'immigration, vous devrez reporter ces résultats grâce au niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) correspondant à vos résultats. Pour connaître ce niveau, vous pouvez vous référer au tableau de correspondance NCLC :

Résultats au TCF pour Canada

| NCLC | Expression orale | | Compréhension orale | Compréhension écrite | Expression écrite | |
|-------------------|------------------|-------|---------------------|----------------------|-------------------|-------|
| | C1-C2 | 16-20 | | | C1-C2 | 16-20 |
| 10 et plus | C1-C2 | 16-20 | 549-699 | 549-699 | C1-C2 | 16-20 |
| 9 | C1 | 14-15 | 523-548 | 524-548 | C1 | 14-15 |
| 8 | B2 | 12-13 | 503-522 | 499-523 | B2 | 12-13 |
| 7 | B2 | 10-11 | 458-502 | 453-498 | B2 | 10-11 |
| 6 | B1 | 7-8-9 | 398-457 | 406-452 | B1 | 7-8-9 |
| 5 | B1 | 6 | 369-397 | 375-405 | B1 | 6 |
| 4 | A2 | 4-5 | 331-368 | 342-374 | A2 | 4-5 |

Les chiffres indiqués en couleur correspondent au score obtenu.

Partie II

Passer le TCF

TCF : Les centres de passation du TCF

On peut présenter le TCF dans tous les centres de passation agréés répartis dans de nombreux pays du monde. Ces centres sont répertoriés sur le site internet du CIEP.

Le centre agréé TCF le plus proche de votre domicile peut vous renseigner sur :

- Les dates des sessions
- Le lieu de la passation des épreuves
- La procédure d'inscription
- Le tarif

TCF : modalités d'inscription

Le TCF a été conçu pour être présenté par un public de grands adolescents (à partir de 16 ans) et d'adultes. Aucun diplôme ni aucune préparation ne sont requis pour pouvoir présenter le TCF.

Pour vous inscrire à une session du TCF renseignez-vous auprès du centre de passation le plus proche pour connaître le calendrier des sessions. Au moment de l'inscription il vous sera demandé de fournir une pièce d'identité en cours de validité avec photo.

À la demande d'Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC), vous serez pris en photo le jour de la session dans le centre de passation. Cette photo apparaîtra sur votre attestation de résultats.

Il est possible de s'inscrire au TCF Canada autant de fois qu'on le souhaite à condition de respecter un délai de 30 jours entre deux passations.

En cas de force majeure (maladie, problème de transport en commun, grève, décès d'un proche, impératif professionnel), le candidat absent est remboursé intégralement de ses frais d'inscription à condition qu'il présente, dans le mois qui suit la date de session, un justificatif au centre de passation qui le transmettra ensuite au CIEP.

Personnes en situation de handicap

Veillez vous adresser à IRCC pour connaître les conditions de traitement de votre dossier d'immigration vers le Canada et vous assurer que votre situation nécessite la passation du TCF.

TCF : la passation

- **Les épreuves collectives de compréhension**

Le jour de la passation, vous serez accueilli(e) par un surveillant. Il vous demandera de présenter votre pièce d'identité et votre convocation, il vous fera alors signer la feuille d'émargement et pourra vous prendre en photo. Il vous distribuera votre livret et votre feuille de réponses nominatifs. Il vous expliquera ensuite le fonctionnement de la feuille de réponses.

Quand les candidats seront tous installés dans la salle, le surveillant rappellera :

- la nature et le format des épreuves ;
- la durée totale des épreuves ;
- la date de mise à disposition des résultats ;
- les sanctions encourues en cas de fraude ;
- les consignes des épreuves.

Conseils et recommandations

Pour bien réussir les épreuves de compréhension du TCF :

- faites attention à bien gérer votre temps, le test est chronométré. Le surveillant vous rappelle régulièrement le temps qui vous reste avant la fin de l'épreuve ;
- écoutez bien les documents sonores et les questions car vous les entendrez une seule fois ;
- lisez bien les consignes ;
- lisez attentivement les questions et utilisez le temps à votre disposition pour réfléchir à vos réponses, ne répondez pas au hasard ;
- si vous hésitez trop longtemps, passez à la question suivante ;
- répondez directement sur la feuille de réponses, n'écrivez rien sur le livret.

• **L'épreuve collective d'expression écrite**

Le jour de la passation, vous serez accueilli(e) par un surveillant. Il vous demandera de présenter votre pièce d'identité et votre convocation, il vous fera alors signer la feuille d'émargement et pourra vous prendre en photo si cela n'a pas déjà été fait. Il vous distribuera votre livret nominatif.

Quand les candidats seront tous installés dans la salle, le surveillant rappellera :

- qu'il faut obligatoirement rédiger votre production dans l'espace réservé à cet effet, aucun brouillon n'étant corrigé ;
- qu'il faut faire tous les exercices ;
- que l'usage de grammaire, de dictionnaire ou de dictionnaire électronique n'est pas autorisé.

• L'épreuve individuelle d'expression orale

Au moment de la passation de l'épreuve d'expression orale, vous serez accueilli(e) par un examinateur. Il vous demandera de présenter de nouveau votre pièce d'identité et votre convocation. Il vous fera alors signer la feuille d'émargement et pourra vous prendre en photo si cela n'a pas déjà été fait.

Avant de commencer l'entretien, l'examinateur vous expliquera le déroulement de l'épreuve et vous rappellera les points importants, notamment :

- l'entretien sera évalué une première fois par l'examinateur immédiatement après la passation ;
- l'entretien est enregistré afin de permettre une seconde correction systématique au CIEP ;
- l'entretien durera 12 minutes et comprendra 3 tâches ;
- à tout instant, vous pouvez faire répéter ou clarifier un mot ou une question si vous en ressentez le besoin ;
- l'examinateur pourra vous interrompre si la durée de l'épreuve est dépassée.

L'examinateur répondra ensuite à vos questions sur l'épreuve avant le début de l'entretien, pendant deux ou trois minutes. Les réponses, **à ce moment-là uniquement**, pourront être faites dans une autre langue que le français.

TCF : la préparation

Différents types d'ouvrages vous permettent de vous familiariser avec les items du TCF. Ils ont été élaborés par le CIEP, dans le respect de la forme définitive du test, telle que vous la découvrirez le jour de la passation.

- Les exemples d'items à consulter sur le site du CIEP
<http://www.ciep.fr/tcf/tcf.php> ;
- Les ouvrages de préparation au test répertoriés sur le portail documentaire du CIEP :
https://liseo.ciep.fr/index.php?opac_view=1 (indiquez « TCF » dans la barre de recherche, comme ci-dessous) ;



- Le site internet des Éditions Didier :
<http://tcf.didierfle.com/index.php> ;
- L'entraînement à l'épreuve de compréhension orale du TCF sur le [site de RFI](#) ;
- L'entraînement aux épreuves obligatoires du TCF sur le site de TV5Monde : tv5monde.com/tcf

TCF : questions fréquemment posées

Consultez la foire aux questions (FAQ) sur les pages TCF du site du CIEP.

Sanctions en cas de fraude et falsification

Les fraudes aux examens sont des délits de nature disciplinaire régis par le décret du 13 juillet 1992 modifié par le décret du 13 juillet 1995.

Tricher lors d'un examen est une fraude. Il est notamment interdit de :

- se faire remplacer par une autre personne lors d'une épreuve,
- utiliser un appareil permettant d'échanger ou de consulter des informations (smartphone par exemple),
- prendre en photo les épreuves ou enregistrer les bandes sonores,
- utiliser un appareil permettant l'écoute de fichiers audio,
- communiquer avec d'autres candidats pendant l'épreuve,
- utiliser du papier ou des documents autres que ceux fournis,
- commettre un plagiat (reproduire partiellement ou intégralement des documents existants, qu'ils aient été mémorisés ou copiés),

- copier sur son voisin.

En cas de flagrant délit de fraude, de tentative de fraude ou de détection de la fraude au moment de la correction de votre copie, vous risquez :

- l'annulation de vos résultats,
- l'interdiction de passer l'examen pendant plusieurs années,
- des sanctions pénales pour les cas les plus graves.

Au moment de la correction des épreuves et en cas de suspicion de fraude, le CIEP se réserve le droit d'invalider les résultats. En ce cas, le candidat ne se verra pas délivrer d'attestation mais pourra repasser le test en s'acquittant de nouveaux frais d'inscription.

En cas de falsification d'une attestation du TCF, le CIEP annulera l'attestation mise en cause et prendra des mesures disciplinaires.

Attention : Les agents en charge du suivi du dossier nécessitant une attestation du TCF (agents des préfectures, dans les universités, les campus France, etc.) ont accès aux résultats obtenus par les candidats du TCF.

Par ailleurs, l'utilisation abusive ou la reproduction des livrets de test, des feuilles de réponses et des documents audio entraînent des poursuites prévues par la loi (article L 122-4 du Code de la propriété intellectuelle - CPI du 1er juillet 1992). Le non-respect de cette clause est constitutif du délit de contrefaçon (article L 335-2 CPI).

L'utilisation abusive ou la reproduction du matériel de test expose à des sanctions pénales et civiles.

Comment mes données personnelles seront-elles traitées ?

Le CIEP collecte certaines données afin de vous permettre de passer le TCF Canada en vertu de la Loi canadienne sur l'immigration et la protection des réfugiés et la Loi sur la citoyenneté.

Les renseignements suivants seront collectés : nom de famille, prénom, date de naissance, pays de nationalité/d'origine, langue maternelle, votre photographie qui doit être prise le jour de l'évaluation à l'endroit où elle a lieu, signature recueillie le jour de l'évaluation, numéro de passeport ou de carte d'identité nationale officielle.

Toutes ces données sont toujours traitées dans un souci de préservation de leur confidentialité, conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et à la liberté et du Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel (RGPD).

Vos données seront rendues accessibles et transmises aux autorités canadiennes pendant 10 ans à compter de la date du test.

En vous inscrivant au TCF Canada, vous autorisez le CIEP à conserver vos données pendant cette période. Les données transmises aux autorités canadiennes seront traitées et conservées selon les lois du Canada. Si vous vous opposez à cette transmission ou si vous modifiez ou supprimez vos données, votre demande d'immigration ou de citoyenneté pourrait ne pas être traitée par les autorités canadiennes.

Pour l'exercice des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles, sous réserve de la réglementation liée aux certifications officielles, ou pour toute question sur notre politique de protection des données personnelles, il est possible de contacter notre délégué à la protection des données :

- par courriel : cil@ciep.fr

- par voie postale : Délégué à la protection des données du CIEP, 1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres Cedex.

Pour toute information complémentaire

- Contactez le CIEP : tcf@ciep.fr
- Consultez notre site : <http://www.ciep.fr/tcf>
- Contactez votre centre agréé :
http://www.ciep.fr/tcf/annuaire_centres.php



© Centre international d'études pédagogiques
CIEP-2018

La marque TCF ® ainsi que le logo TCF ® sont déposés à l'INPI, Institut national de la propriété industrielle.